

Fédération Française de Randonnée Pédestre
64 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS
Tél : 01 44 89 93 93
Mail : tourisme@ffrandonnee.fr
Site internet : www.ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P.
WTW France
Département Sport Immeuble Quai 33
33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002 **Garantie**



financière :

GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat. n° 4000716162 /0

NOTICE D'INFORMATION
Séjour Les CINQUE TERRE en Italie
Du 05 au 09 Mai 2025 (4 jours-3 nuits)
N° IT015737

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'Association, titulaires de la licence FFRP avec assurance RC (valide à date du départ). Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP valide à date du départ avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : **35 au minimum et 52 maximum.**
Date : **du lundi 05 au vendredi 09 Mai 2025.**
Déplacements : **en autobus grand tourisme**

PROGRAMME

JOUR 1

Les participants, muni de leur pique-nique du midi, sont attendus le lundi 05 Mai 2025 Gare St Charles à Marseille à 06h50 et 9H15 de Nice (Aéroport).

Arrivée à 13H00 à Levanto, pique-nique dans le parc de l'hôtel.

Pour les randonneurs : 14H30 départ pour une randonnée de 2H30 de dénivelé moyen qui nous amènera de Levanto à Monterosso. Retour à Levanto en train vers 17H

Pour les randonneurs urbains : Petite marche très facile jusqu'à Bonassola (visite du village) ou visite de Levanto

JOUR 2

Pour les randonneurs :

Départ rando Monterosso-Vernazza

Durée 2H15 de marche + 300 m de dénivelé (environ 600 marches)

Visite de Vernazza et déjeuner

13H30 : départ Vernazza – Corniglia + 200 m de dénivelé, durée 2H, visite de Corniglia

17H30 : retour à Levanto en train

Pour les randonneurs urbains : Même circuit en train ou bateau

JOUR 3

Pour les randonneurs :

Départ Riomaggiore – Télégrapho- Campiglia (déjeuner) – Porto Venere Durée 5H30 de marche + 650 m de dénivelé Visite de Porto Venere

17H00 : retour Porto Venere – Levanto

Pour les touristes : Train+ Bateau jusqu'à Manrola (visite)– Riomaggiore en train : visite et déjeuner. Bateau jusqu'à Porto Venere (visite)

Pour tous : retour vers 17 H en bateau Porto Venere – Levanto

JOUR 4

Pour tout le monde : Départ en bus de Levanto pour visite de LUCCA (village médiéval très typique). et retour à Levanto vers 17 H

JOUR 5

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél.
01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

Fédération Française de Randonnée Pédestre
64 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS
Tél : 01 44 89 93 93
Mail : tourisme@ffrandonnee.fr
Site internet : www.ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P.
WTW France
Département Sport Immeuble Quai 33
33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002 **Garantie**



financière :

GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat. n° 4000716162 /0

Pour tout le monde :

8H30 : Départ en bus pour Gênes, visite libre du quartier de la vieille ville de Gênes (le quartier médiéval « MOLO » au sud du vieux centre et un quartier renaissance et baroque « La MADDALENA » au nord de la vieille ville.

14H30 : Retour vers la France en bus. Arrêt à VINTIMILLE dans supermarché pour achats de produits italiens. Arrivée à Nice (Aéroport) vers 17H30 et Marseille vers 20H00.

HEBERGEMENT

Hébergement au **PALACE HOTEL** à Levanto, hôtel de charme aux portes de 5 TERRES, à 10 minutes à pied de la gare.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **605 €** par personne, en demi-pension.

J'attire votre attention que le prix pourra être revu à la hausse, suivant la hausse de l'inflation.

Ce prix comprend :

- Le car grand tourisme au départ de Marseille et Nice, les transferts bus sur place, les déplacements en train et bateau entre villages.
- La demi-pension en chambres doubles, petits déjeuners sous forme de buffet très copieux, et dîner le soir à l'hôtel, menus typiques très copieux.
- Les taxes de séjours

Ce prix ne comprend pas :

- l'assurance annulation non obligatoire mais recommandée,
- les frais personnels,
- les pourboires éventuels,
- le pique-nique du midi
- le supplément chambre individuelle (en demande et nombre limité) **200 €**

INSCRIPTIONS

Elles se font directement auprès de la fédération sur le site fédéral.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Suivant le nombre d'inscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise le **30 janvier 2025**. En cas d'annulation, le remboursement de l'inscription sera effectué par le Comité.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin d'Inscription sous 8 jours.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél.
01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique.
Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte .
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code
APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

Fédération Française de Randonnée Pédestre
64 Rue du Dessous des Berges
75013 PARIS
Tél : 01 44 89 93 93
Mail : tourisme@ffrandonnee.fr
Site internet : www.ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P.
WTW France
Département Sport Immeuble Quai 33
33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002 **Garantie**



financière :

GROUPAMA
Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131
Contrat. n° 4000716162 /0

Acompte de **200 €** à l'inscription. **Date limite 30 janvier 2025.**

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le **04 Avril 2025.**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de la FFRandonnée ou par la plateforme HELLOASSO

DISPOSITION CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les déplacements se feront au moyen de bus, train, bateau,

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

En cas d'annulation du séjour par le licencié il sera retenu par la FFRandonnée des indemnités d'annulation évaluées comme suit :

- Annulation signifiée avant le 05 février 2025 (+90 jours) : restitution des sommes versées avec retenue des contributions EIT et des primes d'assurances souscrites.
 - Annulation signifiée entre le 05 février et le 04 mars 2025 : retenue des sommes versées, plus une retenue de 100 € pour frais de dossier, plus le montant des contributions EIT et des primes d'assurances souscrites.
 - Annulation signifiée entre le 05 mars et le 05 mai 2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.
- Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du licencié ne fera l'objet d'un remboursement.

DIVERS

Les modalités du départ du séjour seront envoyées par mail quelques jour avant le départ.

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire, cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes des assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site fédéral :

<http://www.ffrandonnee.fr/>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél.
01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique.
Agréée et déléguée du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte .
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code
APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.